

Selon RO des communes affiliées, dépenses périodiques à valider par les Assemblées de toutes les communes :

Personnel :

- Administratif, y compris les charges sociales (hors employés EJC) + SwissLife CHF 38'500.00
- EJC, encadrement et administratif, y compris charges sociales CHF 75'000.00

Location de photocopieuses et facturation des copies (contrat Evro) CHF 18'000.00

Assurances (RC, maladie, accident, protection juridique, chose) – La Mobilière CHF 5'500.00

Travailleur social en milieu scolaire (Commune de Valbirse) CHF 19'000.00

Loyer :

- Cuisine pour les leçons d'économie familiale (Paroisse de Grandval) CHF 6'000.00
- Cuisine pour les repas de midi des modules de l'EJC (Paroisse de Grandval) CHF 7'000.00

Selon RO des communes affiliées, dépenses périodiques à valider par toutes les Assemblées sauf Grandval, Roches et Seehof qui valident ces points par leur conseil communal :

Informatique, contrat de maintenance et programme informatique (Virtual et Epsitec) CHF 3'500.00

Commission des engagements, travail administratif ESMa¹ CHF 3'500.00

Informations supplémentaires :

Grandval : compétence de l'exécutif pour une dépense périodique : CHF 5'000.00

Roches : compétence de l'exécutif pour une dépense périodique : CHF 5'000.00

Seehof : compétence de l'exécutif pour une dépense périodique : CHF 4'000.00

Corcelles, Crémines, Belprahon, Eschert : comp. de l'exécutif pour une dépense périodique : CHF 3'000.00

Voici encore quelques dépenses qui ne doivent pas être soumis lors des Assemblées de décembre 2025 :

Charges qui ne sont pas soumises en Assemblée communale car elles dépendent du nombre d'élèves et varient d'une année à l'autre. Une simple inscription au budget est donc suffisante :

Déplacement scolaire (CarPostal) – hors subventions cantonales

Repas EJC (Home les Aliziers) – hors subventions cantonales

Dentiste scolaire (Dr. Molinari)

Médecin scolaire (Dr. Arana)

Application KLAPP

¹ Le contrat de collaboration et le diagramme de fonctions ont été approuvés par la commission scolaire lors de sa séance du 23.09.2025